



CARRÉ DE SOIE

L'ESPRIT FERTILE

Projet urbain du Carré de soie

Réunion d'information du 16 avril 2013
sur les espaces publics TASE et Villeurbanne La Soie

Compte-rendu

Intervenants :

Elus :

Gérard CLAISSE, vice président du Grand Lyon chargé de la participation citoyenne

Jean-Paul BRET, maire de Villeurbanne

Richard LLUNG, adjoint au maire de Villeurbanne en charge du développement urbain

Alain TOULERON, adjoint au maire de Vaulx-en-Velin en charge de la citoyenneté et de la démocratie locale (représentant le Maire de Vaulx-en-Velin Bernard Genin excusé)

Techniciens :

Pierre-Dominique GUERIN, Grand Lyon - Mission Carré de soie

Pascale HANNETEL, paysagiste- Agence HYL

Aurélié JOAHNN, urbaniste- Agence Dumétier Design

Animation :

Mathias BOURRISSOUX, association Arènes

Environ 70 personnes présentes dans la salle

Présentation de l'ordre du jour

Mathias Bourrissoux, de l'association Arènes, rappelle que la réunion s'inscrit dans la continuité de rencontres organisées en juillet et novembre 2012. Des réflexions ont été menées depuis, notamment à partir des retours exprimés lors de ces temps de concertation avec les habitants. Il s'agit aujourd'hui de présenter l'état d'avancement des projets, en faisant un focus spécifique sur les espaces publics. D'autres sujets pourront-être abordés ultérieurement, notamment dans le cadre des prochaines rencontres qui seront programmées.

Il présente ensuite les différents points de l'ordre du jour qui seront chacun suivi d'un temps d'échange avec les participants :

- Introduction par les élus sur les enjeux aux différentes échelles du projet urbain
- Partie 1 : présentation de l'état d'avancement des réflexions pour le secteur TASE
- Partie2 : présentation de l'état d'avancement des réflexions pour le secteur Villeurbanne La Soie avec une présentation du programme des espaces publics et un focus particulier sur l'esplanade de la Soie

Introduction par les élus sur les grands enjeux

Gérard Claisse, vice-président du Grand Lyon, rappelle la chronologie des réunions de concertation. La réunion publique du 5 juillet 2012 avait pour objet de faire le point sur le projet et de parler des grands principes d'aménagements sur les deux zones, TASE et Villeurbanne la Soie. Par la suite, la question des futurs espaces publics a pu être approfondie à travers deux évènements : la réunion « la fabrique de la ville », suivie de la journée du 17 novembre organisée autour d'une balade-débat et d'un atelier.

Au cours du mois de décembre 2012, le dossier de création de la ZAC Villeurbanne la Soie a été approuvé par délibération du Grand Lyon. La délibération sur la réalisation de la ZAC TASE est quant à elle prévue pour octobre 2013. Le calendrier prévisionnel des ZAC est le suivant : les premiers travaux de voiries commenceront à partir de 2016, et les livraisons s'échelonneront sur la période 2018-2025, voire 2030. Le projet urbain commence à se déployer sur TASE, avec la livraison du futur siège régional de Veolia prévue fin 2013 pour une installation en janvier 2014, la livraison des premiers logements du projet Bouwfonds-Marignan prévue pour mi-2014, ainsi que la réhabilitation de l'usine TASE qui s'achèvera en juillet 2013 pour une installation à la fin de l'année. Ces projets permettront de ramener de la vie dans le quartier.

D'autres projets sont lancés ou vont bientôt aboutir cette année. L'ouverture de la passerelle reliant le pôle multimodal à l'hippodrome est prévue pour juin-juillet 2013. La traversée des pistes de l'hippodrome et l'ouverture du canal seront soumises à délibération le 18 avril. Le chantier du boulevard urbain Est (BUE) a commencé fin février, pour une livraison prévue début 2015. Des travaux vont également être réalisés pour un aménagement temporaire de la place Ernest Cavellini. Enfin, le chantier de réaménagement d'une section de l'avenue Roger Salengro (de l'avenue Bataillon Carmagnole-Liberté à la rue Pierre Corneille) commencera cet été pour une livraison prévue en juin 2014. Le calendrier électoral va imposer une pause des réunions publiques sur le projet. Celles-ci reprendront en 2014.



Quelques illustrations concernant les travaux en cours (de gauche à droite et de haut en bas)

- Premiers immeubles neufs de Bouwfonds Marignan et réhabilitation de l'usine TASE*
- Siège régional centre est de Veolia environnement*
- Espace vert et passerelle rejoignant le pôle commercial et l'hippodrome depuis le pôle de transports en commun*
- Parvis de l'école Ambroise Croizat qui sera requalifié dans le cadre des travaux sur l'avenue Roger Salengro*



Alain Touleron, représentant le maire de Vaulx-en-Velin (retenu par l'assemblée générale de la Mission Locale) présente brièvement les enjeux généraux du projet de ZAC TASE. Le premier est l'articulation de l'ancien et du nouveau au sein du quartier. Il réaffirme la préoccupation de ne pas faire une ville à deux vitesses. Le projet de réaménagement de la place Ernest Cavellini est bien dans cet esprit, puisqu'il s'agit de faire revivre ce lieu dès 2013 avec un aménagement transitoire qui permettra de revaloriser cet espace fort du quartier et d'en faire comme un lieu ludique et de rencontres (limitation de l'emprise pour le

Rappel des points abordés lors de la concertation de novembre 2012

Mathias Bourrissoux revient sur les points évoqués lors de l'atelier du 17 novembre sur les grands enjeux communs aux deux secteurs.

Les points saillants qui font consensus :

- Place de l'eau dans les aménagements (un élément qui participe de l'identité du site et qui peut générer de la rencontre et de la convivialité).
- Volonté de préserver des rues apaisées et d'avoir une démarche qualitative pour l'aménagement des voiries « à vocation relationnelle et de proximité ».
- Assurer l'interface entre anciens et nouveaux quartier.
- L'occupation et l'animation des RDC et des espaces publics.
- La place de l'arbre et de la nature en ville qui résonne particulièrement sur ce secteur

Les points d'alerte et les inquiétudes :

- Le phasage pour l'aménagement des espaces publics.
- Circulation sur le carrefour Poudrette/la Soie/Canuts
- La densité et la hauteur des bâtiments aux abords des espaces publics
- Conservation du stationnement et des accès de desserte pour pérenniser les petites activités.

Échanges avec les participants :

« La passerelle reliant le pôle commercial à l'hippodrome sera-t-elle piétonne ou accessible aux modes doux ? »

- **G. Claisse / Pierre Dominique Guérin** Dans un premier temps, elle sera exclusivement piétonne car elle débouche dans le centre commercial sur un escalier. Elle est cependant pensée pour pouvoir accueillir des vélos à long terme, notamment à l'échelle de la mutation des concessionnaires automobiles. A cette échéance, une rampe d'accès vélo pourra être créée. En l'attente, la continuité à vélo se fait par la rue de la Poudrette.

« Que va devenir **la rue Brunel** en lien avec les aménagements du Boulevard Urbain Est ? »

- **G. Claisse / Pierre Dominique Guérin** Le Boulevard Urbain Est permettra de mieux desservir le quartier. Plusieurs carrefours seront aménagés pour faire la connexion avec les rues existantes, y compris la rue Brunel. Les élus ont conscience de la nécessité de garder sur cette voirie un caractère apaisé. Il s'agira d'une voie 2 x 1 voie de circulation voiture, dont l'emprise sera environ de 16 m avec éventuellement une voie de transport en site propre.

« L'ajout d'un **nouvel arrêt sur la ligne du T3** avait été annoncé au niveau du site originellement prévu pour la construction d'une nouvelle clinique sur Décines, mais celle-ci ne sera finalement pas réalisée. L'arrêt sera-t-il conservé ? »

- **Pierre Dominique Guérin** Le Sytral s'est engagé à ajouter un arrêt à hauteur au niveau du croisement avec l'avenue Franklin Roosevelt. Cet engagement est maintenu mais une certaine densité doit être atteinte avant de réaliser cet arrêt. Cette densité aurait été atteinte si le clinique pole clinique s'était installé sur le site de Décines. Le projet étant développé sur Villeurbanne, la date de réalisation de cet arrêt est donc repoussée.

Présentation du secteur TASE

Pierre-Dominique Guérin, le responsable de la mission Carré de Soie, rappelle que le secteur TASE n'en est pas aujourd'hui à un stade aussi avancé que celui de Villeurbanne la Soie en matière d'études sur les espaces publics. Le secteur est concerné par deux procédures d'aménagement différentes (une ZAC et un Programme d'Aménagement d'ensemble déjà engagé), encadrées par un des principes de composition urbaine commun. La ZAC ne concerne donc qu'une partie du secteur.

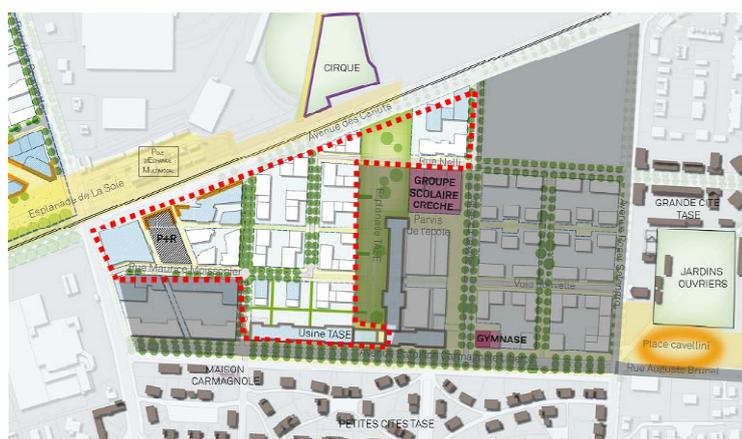
• Le calendrier du programme d'aménagement d'ensemble TASE (PAE TASE)

Pierre-Dominique Guérin rappelle que le projet a été lancé en 2006, avec un premier plan d'aménagement qui a été amendé en 2011, suite à de fortes mobilisations associatives. Il reconnaît que le premier projet avait été insuffisamment soumis à la concertation. Une première série d'opérations immobilières a déjà été réalisée dans le cadre du PAE, qui associe habitat et tertiaire :

- le parc relais en 2009
- le bâtiment Woopa pôle économie sociale et solidaire, qui a lancé les opérations immobilières du secteur, a été livré à l'automne 2011. Associé à ce programme tertiaire, 85 logements de Rhône Saône Habitat sont en cours de livraison
- les travaux sont en cours sur l'usine TASE pour 8 500 m² de bureaux pour l'entreprise Technip, associé à deux immeubles de bureaux neufs
- Bouwfonds Marignan porte également un projet de logements important pour près de 600 unités mixtes qui seront construites d'ici à 2020
- Le siège régional centre-est de Veolia environnement

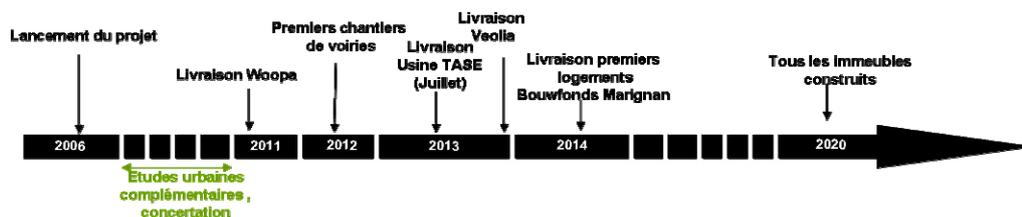
Autour du château d'eau, il est prévu un programme mixte tertiaire logement.

Programme d'aménagement d'ensemble TASE



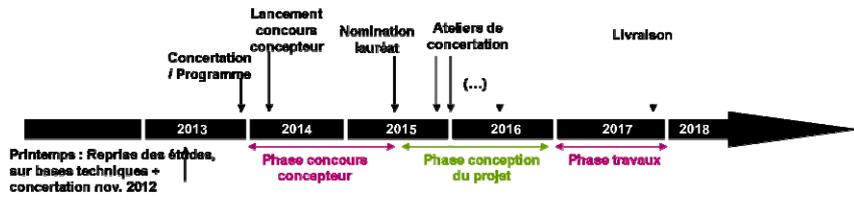
Programme

- 55 000 m² de bureaux (Veolia, Woopa, Technip, secteur Château d'eau) = environ 2 700 salariés
- 50 000 m² de logements = environ 700 logements dont 27% de logements aidés, soit environ 1 500 habitants
- 1 crèche, un restaurant d'entreprises et des locaux de services



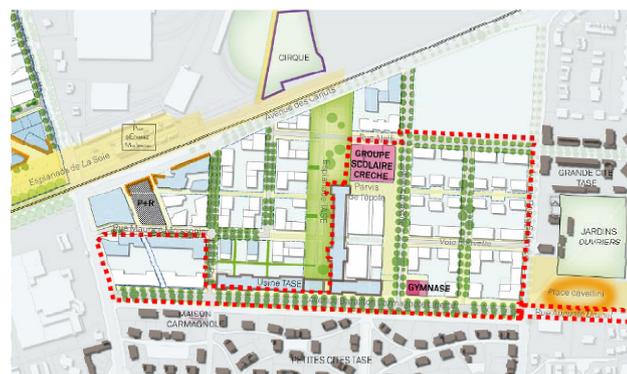
• Les enjeux du projet d'aménagement de l'esplanade TASE

Le premier enjeu est de rendre attractif un espace « qui appartient à tous ». Une des solutions est de travailler sur l'occupation des rez-de-chaussée, notamment de l'aile Est de l'usine TASE qui sera conservée. Il s'agit de créer une vie urbaine par des activités donnant directement sur l'esplanade. Un autre enjeu est de faire cohabiter différents publics dans un espace qui vive sur les différents temps de la journée pour éviter les conflits d'usage, entre les habitants, les gens qui viennent travailler, les jeunes, etc. Il faudra donc être vigilant sur la proximité des habitations. Une attention particulière devra également être portée en vue de l'aménagement d'un espace spécifique pour les enfants en lien avec le groupe scolaire. Un autre sujet important est l'ouverture de cet espace sur le quartier, notamment à travers le traitement des venelles débouchant sur l'esplanade et du passage sous l'usine. Les enjeux restants sont la création à travers cette esplanade d'un poumon vert et d'un lieu d'agrément pour le quartier, ainsi que la gestion durable de l'espace, notamment concernant le traitement de l'eau. Une nouvelle phase de concertation sur cet aménagement aura lieu fin 2013.



• La ZAC TASE

La délibération créant la ZAC TASE aura lieu en octobre 2013. Celle-ci prévoit la création d'un total de 900 logements et 1500 emplois, ainsi que des commerces, des services, et des équipements de proximité dont le groupe scolaire et un gymnase. Suite à la création de la ZAC, un aménageur sera désigné fin 2014. Il est précisé que cet aménageur est le représentant de la collectivité qui lui délègue ses pouvoirs et pour qui il dirige les aménagements. Plusieurs projets sur le territoire du Grand Lyon sont réalisés de cette manière, comme par exemple le projet urbain de Gerland (SERL aménageur). Gérard Claisse précise que l'aménageur est « celui qui organise et qui fait » mais que la puissance publique garde la maîtrise sur les grands principes d'aménagement. Les élus seront toujours présents pendant les moments de concertation.



ZAC TASE

- Habitat : environ 67 000 m² (près de 900 logements dont 50% de logements aidés, soit environ 2 000 habitants)
- Tertiaire / activités : environ 40 000 m² (1 500 salariés environ) dont 11 000 m² dans l'aile est
- Commerces, services et équipements publics de proximité : groupe scolaire, gymnase, crèche, commerces en pied d'immeubles



Le démarrage des travaux est prévu pour fin 2016 et la livraison du groupe scolaire pour la rentrée 2018,

l'objectif étant d'être en capacité d'accueillir les enfants ayant emménagé dans les logements du programme Bouwfonds Marignan. La réalisation des espaces publics et la commercialisation des îlots s'étalera au moins sur 10 ans. Une concertation approfondie sur les différents éléments du projet commencera une fois l'aménageur sélectionné.

- **Focus sur deux espaces publics /voiries de la ZAC TASE présentant des enjeux particuliers repérés en concertation**

Il s'agit d'abord de l'allée du textile, qui est perçue comme un espace assez vaste pour lequel une animation doit être trouvée, par exemple avec l'implantation d'un marché. Le deuxième espace est l'avenue Bataillon Carmagnole. Il s'agit d'une très grande emprise, sur laquelle il faudra articuler les déplacements voiture, transports en commun, vélo et piéton. La question de l'animation des rez-de-chaussée est également posée par les habitants. Enfin, un travail spécifique sera fait au niveau des rues intérieures au quartier : le maillage privilégiera l'articulation fine avec les espaces privés, sachant que ces nouvelles voies viendront le plus souvent se greffer sur les voiries existantes.



Échanges avec les participants

« Comment seront faites les **préconisations sur l'éclairage nocturne des voiries** ? Je remarque que l'éclairage des venelles, notamment derrière l'immeuble Woopa, est particulièrement fragile et laisse à désirer. »

- **Pierre Dominique Guérin** La venelle donnée en exemple est une venelle privée, dont les aménagements en lumière ont effectivement été dégradé très rapidement car pas assez solides. En matière d'aménagement public, les villes comme font preuve d'une vigilance accrue quant à la durabilité des éléments d'éclairage. Une attention particulière sera portée à l'architecture lumière sur les deux ZAC. L'équipe projet cherche actuellement un concepteur pour la mise en lumière sur la ZAC Villeurbanne La Soie par exemple.

« Qu'en est-il de **l'immeuble Kaeser** ? Quelle sera la hauteur des bâtiments ? Le délai pour la délivrance des permis de construire fin 2013 paraît très rapide. Il y a un risque que les habitants ayant acheté dans ce secteur se retrouvent enclavés entre de hauts immeubles. »

- **Alain Touléron /Pierre Dominique Guérin** L'avenir de l'immeuble Kaeser n'est pas encore arrêté. L'entreprise s'est posée la question d'une délocalisation ou du maintien de ses activités sur place. Il semble que leur choix s'oriente plutôt vers le maintien des activités en les regroupant sur des locaux plus étroits. Sur l'espace restant, il est envisagé de démolir les locaux et de construire de nouveaux bâtiments. Les permis de construire ont été annoncés pour fin 2013 mais à l'heure actuelle il n'y a pas de visibilité sur ces délais. La hauteur des bâtiments ne dépassera pas R+7 ou 8 à l'angle de la rue de la Poudrette, en face du siège de Veolia qui est du même gabarit. Sur l'avenue Bataillon Carmagnole, en face des petites cités TASE, les bâtiments seront plus petits avec une hauteur de R+4 ou 5 dans le prolongement de l'usine TASE. Les bâtiments en face de Rhône Saône Habitat seront d'un gabarit similaire aux immeubles existants.

« Dans la présentation, **la réserve foncière** qui devait à l'origine accueillir Interpol est intégrée dans le périmètre de la ZAC. Celui-ci intègre également **l'aile Est de l'usine TASE**. Ce périmètre peut-il encore changer ? N'y a-t-il pas un risque que l'aménageur prenne la décision de faire disparaître les sheds ? »

- **Alain Touléron** La réserve foncière ne fait pas partie du périmètre de la ZAC, il s'agit d'une erreur de dessin. Concernant les sheds, leur conservation a fait l'objet d'études menées par la collectivité et la question de leur affectation sera posée à l'aménageur durant le processus de sélection. Une réflexion est actuellement en cours par la DRAC sur l'hypothèse d'une inscription des sheds à l'inventaire des monuments historiques.

Présentation du secteur Villeurbanne la Soie

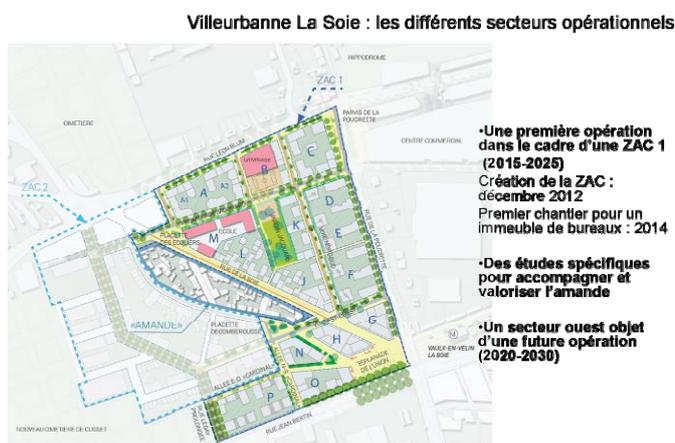
Richard Llung, adjoint au maire de Villeurbanne, introduit la présentation en rappelant les grandes orientations que la municipalité et les concepteurs souhaitent donner au nouveau quartier :

- Il s'agit d'abord d'une exigence de qualité pour l'ensemble des aménagements, c'est-à-dire à la fois pour les bâtiments, les aménagements paysagers, le stationnement (volonté d'avoir un parking mutualisé pour ne pas multiplier la construction de parkings en sous-sol).
- Des équipements publics doivent accompagner le développement du quartier : il est notamment prévu l'implantation d'un groupe scolaire, d'un équipement pour la petite enfance et d'un gymnase.
- L'emploi doit être favorisé grâce à l'implantation de grands groupes, mais aussi grâce au développement de l'artisanat le long de la rue de la Soie. Les locaux existant le long de cette rue sont en effet adaptés à ces métiers. L'enjeu est d'animer la rue pendant la journée et de créer une identité urbaine spécifique au quartier.
- La Ville porte également une forte exigence sociale. M. Llung souligne l'importance de maintenir sur site les habitants qui étaient là avant le projet, comme par exemple ceux du foyer Sonacotra, même si l'actuel est démoli. Il y a une volonté politique de maîtriser le plus possible le prix du m² des futurs appartements, notamment en imposant une limitation à 3300 euros par m² pour une partie de la production en accession libre.
- De manière générale, garder la mémoire et l'esprit du lieu s'impose comme un principe essentiel. En sus du maintien sur site des habitants, il y a aussi la volonté de maintenir les gabarits et l'esprit du tissu de faubourg autour des rues Decomberousse et la Soie et de conserver une variété de hauteurs pour les bâtiments (une typicité de l'urbanisme villeurbannais).
- Enfin, il s'agit de porter une exigence de beauté et d'intelligence, notamment grâce à l'intervention de différents artistes. Leur approche peut enrichir le projet aussi bien pour ce qui concerne la façon de gérer les futurs espaces publics (comme le jardin Jacquard) que dans la manière d'aborder la question du paysage et de l'architecture. L'idée est de travailler en amont avec des personnes qui voient les choses autrement afin d'élargir l'éventail des solutions.

• Planning et programme sur le secteur Villeurbanne-La Soie

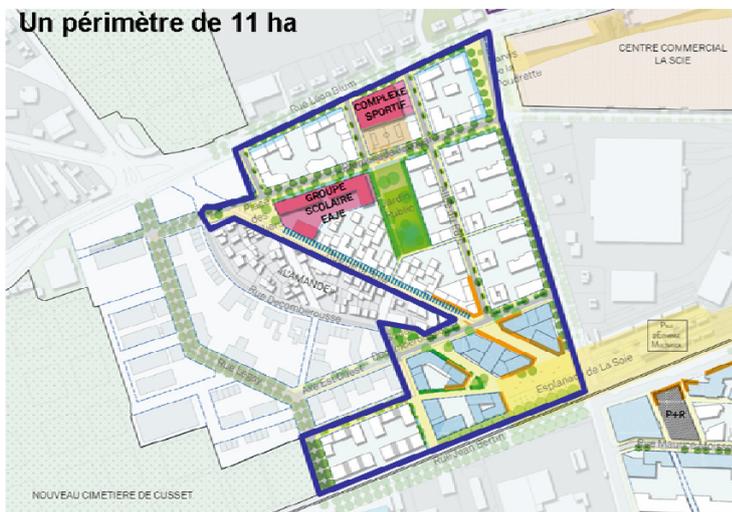
Pierre-Dominique Guérin rappelle rapidement que le secteur se sépare en 3 grandes zones : le périmètre de la ZAC, l'amande Decomberousse / la Soie, objet d'études pour accompagner la mutation du tissu existant tout en gardant l'esprit et les gabarits des bâtiments, un secteur ouest qui fera l'objet d'une seconde phase. Des études ont été menées à la grande échelle du secteur par l'équipe de Dumetier Design, avant que le focus soit fait sur la ZAC.

Concernant le planning de la ZAC. Le concours

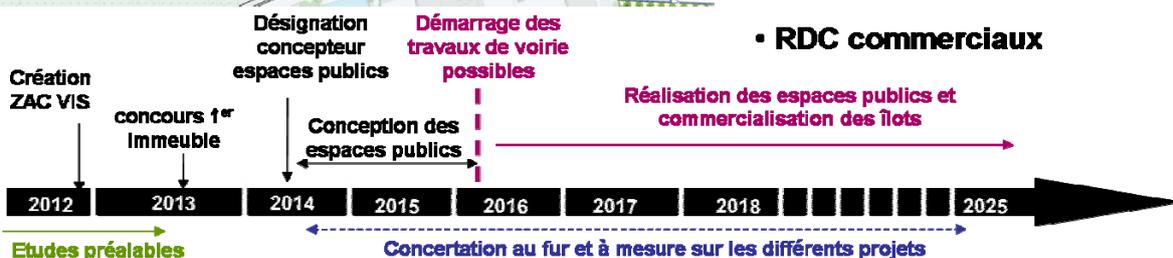


pour la construction du premier immeuble est en cours de préparation. Une délibération est prévue le 18 avril pour acter le programme des espaces publics, qui servira de cahier des charges pour sélectionner les futurs concepteurs des espaces publics. Ils seront désignés début 2014. Le démarrage des travaux sur les voiries et espaces public pourra commencer en 2016. Le programme n'est donc qu'une étape de l'étude sur les espaces publics.

ZAC Villeurbanne la Soie : diversité de fonctions



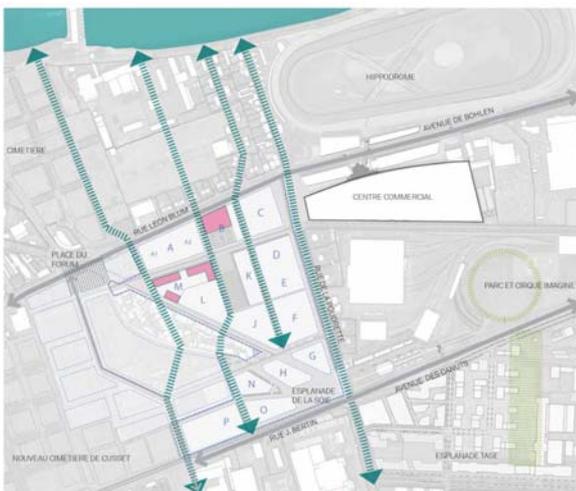
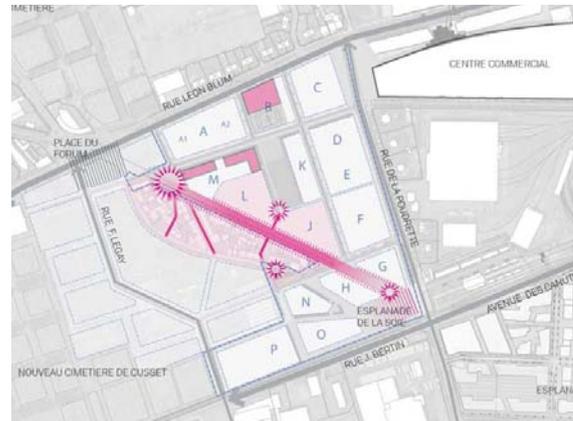
- Création d'environ 1 700 logements soient **4 200 habitants**
- Création d'environ **75 000 m² de surfaces tertiaires et activités**
- **Espaces publics**
- **Equipements publics** (groupe scolaire, crèche, gymnase de quartier avec un terrain extérieur)
- **RDC commerciaux**



- **Le programme des espaces publics**

Pascale Hanneltel, la paysagiste de l'agence HYL, présente l'esprit général proposé pour la conception des espaces publics de la ZAC. Les concepteurs cherchent à créer une diversité de lieux, avec un réseau interconnecté d'espaces publics qui ont vocation à accueillir des usages différents. Il s'agit également de trouver une interaction avec les espaces privés environnants, de manière à ce que les ambiances puissent « déborder » des espaces publics. L'approche choisie met en avant quatre esprits différents :

Esprit faubourg sur la rue de la Soie : c'est ce qui fait le charme du lieu de par la conservation de l'îlot ancien bâti que l'on nomme habituellement « l'amande ». >



< **Esprit canal** sur les traversées Nord-Sud : les concepteurs identifient le besoin de retrouver un lien avec le canal.

Esprit jardin : ceci concerne les espaces publics, comme la promenade et le jardin Jacquard, mais aussi l'intérieur des espaces privés (de par la présence de jardins plantés dans les îlots). >

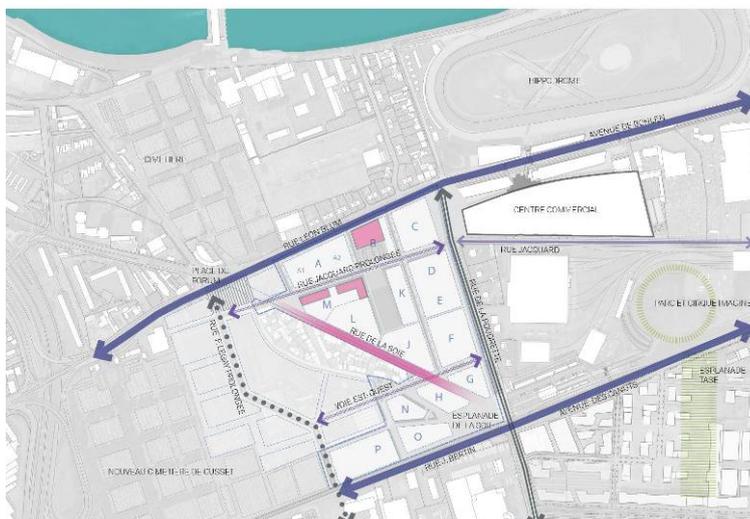




< *Esprit mail sur l'esplanade de la Soie étendue à la rue Bertin et la rue Léon Blum, en lien avec le centre commercial et le nouveau quartier: il s'agit ici de travailler à une échelle plus ample, au niveau du quartier élargi et de l'agglomération.*

• Le principe de parc habité

La combinaison de ces différents esprits guide le parti-pris d'aménagement d'ensemble, dans une recherche d'articulation entre les différentes échelles. L'armature du quartier répond au principe de « parc habité ». Le maillage viare se compose d'axes principaux (rue Léon Blum et rue Bertin comme axe est-ouest, rue de la Poudrette comme axe nord-sud) et d'axes intérieurs qui desservent les logements. La rue de la Soie devient un axe apaisé qui reste circulé mais où les mobilités se côtoient.



• Le rôle des maillages viaries

L'organisation du secteur repose sur le un nouveau réseau de voiries, qui se développera au fil des opérations. Il s'agira de mieux hiérarchiser les déplacements sur différents niveaux de voiries, afin de permettre un cœur d'îlot apaisé.

- **Places et parvis** : il s'agit principalement de l'esplanade de la Soie. Ce lieu a un statut singulier puisqu'il est une vitrine à l'échelle de l'agglomération, un lieu de fort passage accessible notamment par le tram et le métro. Point d'articulation entre les deux ZAC, il doit également fonctionner comme un élément fédérateur du nouveau quartier. Enfin, cette place fera le lien par des venelles vers la rue de la Soie et le cœur résidentiel de quartier. Ce nouvel espace public d'envergure devra donc aussi pouvoir accueillir des usages de proximité. Il est proposé de préserver des RDC animés, pouvant offrir des terrasses de cafés, tout en gardant un lieu dégagé qui permette des installations événementielles ou foraines. L'esplanade est également envisagée comme un lieu agréable orienté plein sud. Il s'agit de créer le long du tramway un mail ombragé par de grands arbres sous lesquels on puisse s'asseoir. La présence de l'eau est également proposée pour rapporter de la fraîcheur sur ce site.

PLACE ET PARVIS : L'ESPLANADE DE LA SOIE

Une place piétonne pour une pluralité d'usages

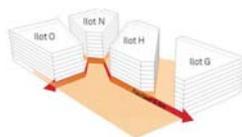


• **Préconisations architecturales pour l'esplanade de la Soie**

Aurélié Johann, urbaniste chez Dumetier Design, complète la présentation sur le volet architectural. L'idée est de donner un caractère emblématique à l'esplanade de la Soie. Elle sera le lieu d'implantation de bâtiments étendards, dédiés à l'accueil d'activité tertiaire. Il s'agit de créer sur ces bâtiments des éléments de cohérence avec le bâtiment Woopa, le parking relais et le siège de Veolia. Déjà implanté coté Vaulx-en-Velin. Les bâtiments auront une hauteur et un volume similaire (R+7, et ponctuellement R+8). Le pied des bâtiments devra également être animé et connecté avec l'extérieur, de manière à créer un dialogue entre les bâtiments et l'espace public : les bâtiments disposeront d'un socle de 5,5 mètres de haut en rez-de-chaussée. Ce parti-pris sera appliqué à tous les immeubles afin de créer une certaine homogénéité architecturale et une uniformité d'ensemble. Cette hauteur de 5,5 m permet une certaine flexibilité dans les possibilités de programmation et d'animation de l'espace public. Au-dessus de ce socle constant, les façades seront assez étroites afin d'accroître la verticalité des bâtiments. Des effets de proue seront recherchés, les immeubles « Le Carat » (siège d'Egis) et la résidence « Solaris » sont cités en référence. Une grande liberté sera laissée aux concepteurs.

AMBITION D'UN CADRE ARCHITECTURAL DE GRANDE QUALITÉ

... Côté esplanade de la Soie



• Installer un dialogue entre le bâti et l'espace public: le socle actif et flexible à RDC

• Affirmer la verticalité des façades sur la place

• Atténuer les grandes longueurs de façades par des creusements et retraits permettant de créer des rythmes sur les rues



Ce parti-pris sera appliqué à tous les immeubles afin de créer une certaine homogénéité architecturale et une uniformité d'ensemble. Cette hauteur de 5,5 m permet une certaine flexibilité dans les possibilités de programmation et d'animation de l'espace public. Au-dessus de ce socle constant, les façades seront assez étroites afin d'accroître la verticalité des bâtiments. Des effets de proue seront recherchés, les immeubles « Le Carat » (siège d'Egis) et la résidence « Solaris » sont cités en référence. Une grande liberté sera laissée aux concepteurs.

Des « tentacules » piétonnes permettent d'étirer la place vers l'intérieur du quartier. Pour assurer la

transition entre les deux échelles, les concepteurs proposent de travailler les façades par divers moyens (césures, retraits) qui permettent d'atténuer l'aspect linéaire des grandes façades et de créer des jeux de rythme.

Côté quartier, l'enjeu est d'assurer le dialogue entre l'ancien et le nouveau. Le tissu de l'Amande est un tissu de faubourg avec des hauteurs assez faibles. Le principe proposé est celui d'une diversité de hauteurs (par îlot et par bâtiment), ce qui permet de sortir de la monotonie. On pourra par exemple envisager des toitures terrasses. Les hauteurs seront plus élevées au niveau des accroches avec l'esplanade de la Soie, avec une gradation descendante vers le cœur du quartier.

AMBITION D'UN CADRE ARCHITECTURAL DE GRANDE QUALITÉ

... Côté Quartier



«L'Amande», bâti de faubourg, Villurbanne



Exemple de continuité des hauteurs entre bâti anciens et nouveau
Siège «Le Monde», C.de Porzamparc

Échanges avec les participants

« Il y a une inquiétude de la part des propriétaires du nord de la rue de la soie et de la rue Francia, qui seront impactés par les projets d'espace public. A quelle date commenceront les travaux du prolongement de la rue Jacquard et du jardin ? »

- **G. Claisse / Richard Llung** : Les élus sont conscients des bouleversements générés pour quelques propriétaires à l'approche de la réalisation du projet. Le phasage de travaux ne sera pas précisément connu avant l'été mais il est certain que rien ne commencera avant 2016. Cette information peut dès à présent être diffusée aux habitants du nord rue de la Soie / rue Francia. Un certain nombre de personnes dans ce secteur sont déjà en relation avec les collectivités. Il ne faut pas hésiter à venir se renseigner à la Maison du projet.

« Quand commenceront les premiers travaux sur la ZAC Villeurbanne La Soie ? »

- La première phase en matière de construction immobilière concerne l'esplanade de la Soie. Concernant les calendriers de travaux de voiries et d'espaces publics, ils doivent encore être précisés comme évoqué plus haut.
- **J-P. Bret** apporte un complément d'information sur la maîtrise foncière de la ZAC. Une partie du foncier appartient à GDF Suez, et une autre à la SCI Petite Fleur. Villeurbanne-Est Habitat s'est porté acquéreur de cette dernière, ce qui permet de construire du logement social en ayant la maîtrise du foncier.

« Quelle est la hauteur des bâtiments étendards en mètres ? »

- La hauteur R+7 correspond à une trentaine de mètres. Le plancher du dernier étage ne dépassera pas 28 m.

« Il semble que le plan de circulation proposé ne fonctionne pas car le trafic induit par l'urbanisation sera reporté sur la rue de la Poudrette. »

- **R. Llung** : Il ne s'agit encore que d'un plan de principe proposant une hiérarchisation des voies. Certains détails ont été précisés sur la partie Est proche de la voie ferrée afin de déterminer un calendrier, mais plusieurs séances de travail sont encore nécessaires sur le reste du secteur. Il ajoute que la vocation des projets urbains n'est pas d'encourager l'utilisation de la voiture. Par ailleurs, les usages sont en train d'évoluer, ce qui génère de nouvelles perspectives quant aux comportements des usagers automobilistes.
- **G. Claisse** : Des études à la grande échelle (Carré de soie dans l'agglomération et ensemble du cCrré de soie) ont permis de déterminer un plan de déplacements. Les propositions d'aménagement de voiries sur Villeurbanne La Soie sont conformes aux conclusions de ce plan de déplacements de secteur, qui a notamment permis de déterminer l'importance de la rue Legay prolongée et la fonction de la voie est-ouest dans le système viaire. Des études complémentaires, à une échelle plus fine doivent désormais être menées pour confirmer le plan d'ensemble et au besoin ajuster des éléments de voiries. Elles doivent également permettre de faire des propositions de gestion des flux de circulation aux différentes phases du chantier sur la ZAC. Il est clair au niveau du Grand Lyon que la volonté politique est de favoriser les transports en commun et les modes doux. Des éléments d'information supplémentaires seront disponibles dans les mois à venir.
- Le Boulevard Urbain Est répondra aussi aux besoins, notamment pour ce qui concerne les usagers automobilistes qui transitent par le secteur mais n'y habitent pas. Les gens qui travaillent dans le quartier seront incités à utiliser le pôle multimodal au lieu de venir en voiture.

« Pourquoi ne pas favoriser l'accueil d'activité d'artisanat sous les SHED de l'usine TASE plutôt que le long de la rue de la soie? Cela permettrait de conserver l'histoire du quartier. »

- **R. Llung** : La réflexion sur l'artisanat s'est développée aujourd'hui à Villeurbanne car les élus considèrent que cela répond aux besoins du secteur La Soie : favoriser des types d'emplois variés, animer la rue, assurer une transition avec l'Amande. Il s'agira de répondre aux besoins d'activités qui n'ont pas besoin de grandes surfaces. Mais il n'y a pas de raison que cette réflexion ne soit pas partagée par Vaulx-en-Velin sur le secteur TASE.